Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-cinq août deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

**Étaient présents :**
Ba Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine

**Absent excusé** : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à LE MERCIER Pierrick).

**Absente :** RAULT Thérèse

**Nombre de membres en exercice :** 19 **Nombre de membres présents :** 17

**Secrétaire de séance** : Amandine TARDIVEL

## 2026-08-11 : SDE 22 : RÉNOVATION DE LA LANTERNE RUE PRÉ-VEILLON
9.1– AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Jean-Paul HAMELIN, conseiller délégué, présente au conseil municipal le devis relatif aux travaux de rénovation de la lanterne située rue du Pré-Veillon (foyer M 184).

Le SDE22 a estimé le coût total de cette opération à 829,44 € TTC, comprenant le montant des travaux, majoré de 8 % au titre des frais d'étude et de suivi.

Conformément au règlement financier du SDE22, adopté le 20 décembre 2019, la commune est classée en catégorie R100, en raison de son caractère rural au sens du réseau électrique. Elle contribue au SDE22 à hauteur de 100 % de l'ACCISE de son territoire.

En application des dispositions de ce règlement financier, la participation financière de la commune s'élève à 499,20 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- d'approuver la réalisation des travaux de rénovation de la lanterne située rue du Pré-Veillon (foyer M 184), pour un montant estimatif de 829,44 € TTC ;
- d'approuver la participation financière de la commune à hauteur de 499,20 € TTC.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_11-DE

*Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,*
*Le Maire, Michel RICHARD*

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)

*Certifié exécutoire par le Maire*
*compte tenu de la réception*

*en Préfecture le 09 septembre 2026*
*et de la publication le 09 septembre 2026*

*Le Maire, Michel RICHARD*

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)